

Moratoire sur les permis d'exploration des gaz de schiste délivrés en mars 2010

Face à la constitution des collectifs et la montée de la contestation, le gouvernement modifie sa position à l'égard des gaz de schiste et se prononce alors davantage en faveur d'une interdiction de l'exploitation.

En effet, le jeudi 14 avril 2011, sous l'impulsion du premier ministre François Fillon, un moratoire est mis en place et suspend les activités d'exploration validées par les permis délivrés par Jean-Louis Borloo en mars 2010 à Villeneuve-de-Berg, Nant et Montélimar.

Après la présentation d'un projet de loi, c'est donc la tendance à l'interdiction de l'exploitation qui semble s'affirmer au sein du monde politique, et ceci en raison de l'écho que trouve cette question au sein de l'opinion publique.

Dès lors, M. Fillon affirme devant l'Assemblée nationale : « Les autorisations qui ont été données l'ont été dans des conditions qui ne sont pas satisfaisantes. Il n'y a pas eu assez de concertation, pas assez d'information, j'en prends en tant que chef du gouvernement ma part de responsabilité. Je considère qu'aujourd'hui, pour qu'il n'y ait aucun doute dans le débat entre les Français et le gouvernement sur le sujet, il faut tout remettre à plat, et donc il faut annuler les autorisations qui ont déjà été données ».

Cette position fait alors l'unanimité parmi les députés. Même M. Borloo reconnaît « un manque de vigilance » et se prononce également contre les gaz de schiste. Les industriels, pour leur part, parlent d'une décision « tout à fait précipité[e] ».

Cependant, on note que la possibilité de l'exploitation des gaz de schiste n'est pas complètement écartée, et ici réside l'ambivalence de la décision.

En effet, la mission de recherche scientifique visant à développer les différentes techniques permettant l'exploitation de gisements est maintenue.

Pour M. Fillon, « Il n'est pas question de sacrifier notre environnement, mais il n'est pas question non plus de fermer la porte à des progrès technologiques qui permettraient demain d'accéder à de nouvelles ressources énergétiques. »

Ainsi, si les enjeux environnementaux sont au cœur de l'argumentaire, les enjeux électoraux n'en sont pas très éloignés, et se profilent en filigrane le débat plus vaste de la transition énergétique.